

Presidenza di u Cunsigliu esecutivu di Corsica  
Présidence du Conseil exécutif de Corse

Aiacciu, u **31 MARS 2026**

DA TRASMETTE A / TRANSMISSION A

**Originale / Original**

- DGS
- DGA des Achats, des Moyens et de l'Immobilier
- DGA des Solidarités et Promotion de la Santé
- DGA des Interconnexions, des Transports, de la Mobilité et des Infrastructures
- DGA de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, du Patrimoine, de la Culture, du Sport et de la Jeunesse
- DGA de l'Aménagement des Territoires
- DGA des Ressources et Transformation de l'Action Publique
- Direction de la Sûreté, de la Sécurité, et du Protocole

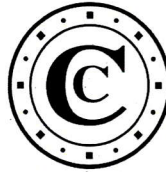
**Coppia / Copie**

- Président
- Cabinet du Président
- SGCE

**Usservazioni / Observations**

Chambre régionale  
des comptes

Corse



419

Courrier Arrivée

31 MARS 2026

Cabinet du Président  
du Comité de Contrôle des Comptes de Corse

Le 27 mars 2026

**Le président**

à

Dossier suivi par : Mme Maddy Azzopardi, greffière  
T 04 95 32 83 20  
corsegreffe@crtc.ccomptes.fr

Réf. : contrôle n° 2023-000637/26/n° 40

P.J. : 1 rapport

**Monsieur Gilles Simeoni**  
Président du conseil exécutif  
Collectivité de Corse  
22, Cours Grandval  
BP 215

20187 Ajaccio cedex

**Objet** : notification du rapport d'observations  
définitives de la collectivité de Corse (situation  
financière)

*Lettre recommandée avec accusé de réception*

Monsieur le Président,

Par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 14 mai 2025, la chambre régionale des comptes Corse vous rappelait les termes de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières qui dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ».

Le rapport d'observations définitives cité en objet ayant été présenté à l'assemblée de Corse le 27 juin 2025, il vous appartient donc de présenter devant la même assemblée délibérante, avant le 27 juin 2026, un rapport mentionnant les actions que vous avez entreprises à la suite des observations de la chambre.

Comme la chambre l'indiquait dans la lettre d'envoi du rapport d'observations définitives, vous voudrez bien notamment y préciser les suites que vous aurez pu donner aux recommandations et aux rappels du droit qui sont formulés dans le rapport, en les assortissant des justifications qu'il vous paraîtra utile de joindre, afin de permettre à la chambre d'en mesurer le degré de mise en œuvre.

Il vous appartiendra alors de me communiquer votre rapport dans les meilleurs délais possibles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Philippe Sire**

Quartier de l'Annonciade - CS 60305 - 20297 Bastia Cedex - www.ccomptes.fr